



DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA EDUCATION

CTSD du 26 JANVIER 2018

**Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,**

Sachant que ce CTSD sera certainement long, nous aurions préféré présenter une déclaration courte et gagner du temps sur la tenue des débats. Cela est impossible tant les sujets prioritaires sont nombreux à évoquer.

Nous déplorons tout d'abord l'absence de groupe de travail nous présentant les mesures. Malgré cela, il n'est pas difficile d'anticiper la teneur de ce CTSD. Au regard du livret premier degré, vient en premier lieu l'inquiétude et le doute sur l'avenir des écoles en milieu rural. Pour au moins une situation vous avez favorisé l'entente entre les communes suite à une alerte, un RPI artificiel a été créé, et deux ans plus tard, un retrait d'emploi risque d'être prononcé sur ce RPI, fermant ainsi à jamais l'école moderne et équipée du village.

Certes le département perd des habitants. Mais l'attractivité ne peut exister si les services de l'État disparaissent. Ruralité ne signifie pas nécessairement désert. L'UNSA éducation rappellera autant que nécessaire qu'il est de la responsabilité de l'État de n'oublier personne. Il est indispensable de prendre en compte la spécificité de notre territoire.

Comme lors de la dernière CAPD, nous dénonçons à nouveau le mépris dans lequel sont tenus les directeurs en ce qui concerne la carte scolaire : la remontée des effectifs en novembre est faite en parallèle par les directeurs et les mairies. La redescende des propositions de mesure de carte scolaire n'est transmise qu'aux communes, les directeurs ne sont pas destinataires d'une quelconque information de la DSDEN ou de leur IEN. Quand ils ne sont pas contactés par leur mairie, ils restent dans l'ignorance des projets concernant leur école.

Nous souhaitons également souligner que les effectifs du mois novembre sont déjà caduques lorsqu'arrive le traitement de la carte scolaire.

De nombreuses incertitudes sont pour nous très inquiétantes :

Comment allez-vous faire pour organiser les dédoublements sans mettre en péril l'offre pédagogique ?

Les PDMQDC et les écoles où les postes sont implantés sont inquiets. Lors du CTA il a été recommandé de placer ces personnels là où il n'y a pas de dédoublement. Quel va être l'avenir de ce dispositif ? L'investissement sur le long terme est pourtant indispensable. A ce titre, quelle évaluation des dispositifs souhaitée par madame la Rectrice est prévue dans notre département sur ces 3 années de mise en place ?

Nous avons eu un premier élément de réponse cette semaine. Il suffit d'abord, par décision rectorale de ne pas prolonger le dispositif REP des écoles chalonnaises Saint Exupéry et Pauline Kergomard. Ces écoles à qui on a demandé de s'organiser pour préparer l'accueil de classes de CP dédoublées ont eu l'information qu'elles ne seraient plus en REP à la rentrée. Pourtant lors du CTA du 16 janvier, Madame la Rectrice, a affirmé qu'il n'y avait pas de refonte des REP à l'heure actuelle. L'UNSA EDUCATION dénonce la sortie des écoles Saint Exupéry et Pauline Kergomard de la carte REP. Certes ces écoles bénéficient d'une dérogation car le collège de secteur n'est pas en REP. Mais elles sont dans un quartier où les autres écoles sont en REP ou en politique de la ville avec des élèves qui ont besoin d'une attention pédagogique particulière pour favoriser leur réussite scolaire. Pourquoi cette question n'a-t-elle que pas été évoquée au CTA ? Pourquoi le calendrier de la carte des REP n'est-il pas respecté ? Ne peut-on pas attendre la rentrée 2019 comme prévu et promis ?

Cette décision laisse-t-elle présager le nouveau contour de la cartographie des REP, à savoir une réduction drastique, malgré les besoins ?

Lors du CTA il a été évoqué pour notre département la nécessité de mettre à niveau la brigade de remplacement. Nous constatons sur le terrain que ce vivier de brigades existe mais qu'il est parfois retenu sur des postes à l'année qui auraient pu être attribués autrement (une réflexion doit s'engager sur les berceaux stagiaires notamment). Cela a pour conséquence de nombreuses classes sans remplaçants. Comment augmenter le taux de remplaçants en rendant 6 postes ?

Les dernières enquêtes internationales (PISA et TIMMS) montraient que l'école française ne parvenait pas à réduire la proportion d'élèves en difficultés. La mise en place de la réforme des collèges bien que compliquée dans sa mise en œuvre, laissait entrevoir des « leviers » permettant d'améliorer l'« efficacité » de nos enseignements. Notre ministre n'affiche plus aucune ambition autour de cette réforme qui n'est plus qu'un « vieux souvenir ».

L'évaluation du système éducatif, des programmes et de leur mise en œuvre, que réclament l'UNSA Éducation et le SE-Unsa, demanderait de se placer dans une autre échelle de temps. On regrette une fois encore que l'action politique ne tienne pas compte du temps didactique : toute mise en place cohérente d'une réforme de l'enseignement nécessite un temps plus long qu'un ou deux ans !

Concernant la rentrée 2018 dans notre département, nous souhaiterions connaître le seuil d'ouverture pour une division et avoir, même si cela relève du choix de choix d'établissement, le nombre de classes par division par collège.

Nous interprétons l'important nombre d'IMP comme la nécessité de mettre en place dans les établissements de plus en plus de missions en dehors de la présence devant élèves. Cela est nécessaire mais loin d'être suffisant pour couvrir les besoins des collègues qui multiplient les tâches sans être devant élèves (notamment pour le plan d'équipement en tablettes).

Une enveloppe supplémentaire devrait être allouée sans transformer des HSA en IMP.

Dans ce contexte, le relèvement depuis plusieurs années des seuils d'ouverture de classe conduit les établissements faisant face à des fermetures de divisions à faire un choix impossible entre maintenir une division pour éviter d'être à 29 par classe et maintenir des demi-groupes en sciences, en AP, en langues ou encore en EPI. Pour les équipes, la seule marge de manœuvre possible est de renoncer aux enseignements à effectifs réduits, dédoublements, projets... autant de dispositifs qui bénéficient à tous mais plus particulièrement aux élèves les plus fragiles.

Pour l'UNSA Éducation, il n'est pas acceptable de financer certaines mesures au détriment de ceux qui en ont le plus besoin, de l'innovation pédagogique.

Concernant le dispositif « devoirs faits » : pouvez-vous nous apporter des précisions sur son financement pour la rentrée ?

Une véritable réflexion doit s'engager entre professionnels sur le bien-fondé et la nature des devoirs à la maison (Faut-il en donner ? Quand ? Quels contenus ? Quelle efficacité ? Dans quel but ?) Et sur la question du travail personnel qui doit être assuré par des personnels formés aux enjeux pédagogiques. Pour le SE-Unsa, la vraie question est « Devoirs ou pas Devoirs ? ».

Nous approuvons l'implantation de 2 ULIS collège supplémentaires dans le département mais nous dénonçons la réduction flagrante de la DHG en SEGPA. Nous rappelons que ces deux dispositifs ne sont pas destinés aux mêmes élèves et qu'un vide éducatif apparaît avec la suppression des classes de SEGPA. Concernant les collègues de SEGPA, les inquiétudes sont fortes. Mme la Rectrice a évoqué lors du CTA du 18 janvier, la perte de 2,2 ETP au niveau académique.

L'UNSA Éducation déplore la remise en cause des SEGPA.

Aux côtés des équipes, l'UNSA-Éducation le SE-Unsa revendique une offre éducative durable sur l'ensemble du territoire et pour tous les élèves et s'emploiera à la protéger.

(Nous tenons à remercier les services pour leur travail de précision et la qualité des documents qui facilitent notre tâche.)

Merci de votre attention.



Françoise EVERITT, Agnès FLEURY, Sylvain LEROUGE, Nadège BUGUET, Médéric JAUMARD, Pour l'UNSA EDUCATION